

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Que se passe-t-il au Lignon ? Le communiqué mensonger de l'UDC

Le Conseil administratif a pris connaissance avec un étonnement certain du communiqué de l'UDC intitulé « Que se passe-t-il au Lignon » dénonçant la passivité des autorités verniolanes face à la tentative d'agression avec une arme factice d'une de leur employée.

Par ces lignes le Conseil administratif tient à corriger les informations fausses du communiqué de l'UDC :

1. Monsieur Rochat n'a été informé de l'agression que mercredi à 16 heures 15. Aucun membre de l'équipe ni même la jeune femme n'ont estimé nécessaire de l'avertir lundi en fin d'après-midi à l'occasion de leur rencontre.
2. L'information lui est parvenue par un journaliste qui a pris connaissance du communiqué de l'UDC envoyé auparavant.
3. La Ville de Vernier, n'a pas la qualité pour déposer plainte, seule la personne agressée peut le faire.
4. Une fois les faits portés à sa connaissance, les autorités verniolanes sont bien entendu prêtes à soutenir la plaignante dans ses démarches.

Au surplus, la Ville de Vernier tient à faire savoir que :

1. Immédiatement après les faits, l'employée qui remplit une mission temporaire pour la Ville de Vernier et SIG a reçu le soutien de la structure (l'association Terragir) qui encadre sa mission. Celle-ci s'est chargée d'appeler la police qui est immédiatement intervenue, dans la foulée elle a réorganisé la suite de son travail afin qu'elle ne soit plus seule lors des visites d'appartement.
2. Après l'intervention de la police l'employée a été rassurée et a renoncé à déposer plainte.
3. Il n'y a aucun appartement subventionné par la Ville de Vernier au Lignon.

Fort de ces éléments, le Conseil administratif dénonce la récupération politique faite par l'UDC, réaffirme sa fermeté à l'égard de tout type d'agression et sa pleine solidarité avec les victimes.

Le Conseil administratif.

Pour tout complément d'information :

Armand Rezzonico, responsable Terragir, 078 767 78 63

Yvan Rochat, Conseiller administratif, 078 890 13 52